

AFFAIRE N° 11. - Ratification d'un marché de gré à gré passé avec la Société E. E. R. pour le raccordement du réseau "ELECTRIQUE" de la Cité Scolaire du Butoy

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre l'ouverture de la cité scolaire du Butoy à la prochaine rentrée scolaire d'août 1968, j'ai dû demander à la Société E. E. R. de procéder au raccordement du réseau "électrique" de ladite cité.

Compte tenu de l'urgence de ces travaux, un marché de gré à gré a été passé, en conséquence, avec cette Société E. E. R. pour un montant de 3.239 000 Frs C.F.A. dit à bien vouloir approuver ce marché le 13 Juin 1968, malheureusement, il n'a pas été possible, dès que possible, la délibération du Conseil Municipal concernant cette opération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget supplémentaire 1968 en chapitre 601 article 2303-29.

Approuvé

Adopté le 30 Août 1968

P. A. Payer

Le Maire

Signature: Ph. Kessler

Les crédits nécessaires seront prévus au budget supplémentaire

Pour copie certifiée
conformément

Le Directeur des Affaires Financières

Signature: Ch. Veugre

Adopté à l'unanimité.